



ARRIVÉ LE

A 7425 → XM Copie MD

7 2 OCT. 2017

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ
SERVICE URBANISME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SÉNONAIS

Le Délégué territorial Adjoint

Agglomération le Grand Sénonais
Service Urbanisme
21 bd du 14 juillet
89105 SENS Cedex

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : n.guillemont@inao.gouv.fr
N/Réf : SM/EV/NG/NS - 17-411

V/Réf : BC/NDy/PL/2017/126

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
commune de FONTAINE-LA-GAILLARDE (89)

Quetigny, le 25 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 25 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet du PLU sur la commune de Fontaine-La-Gaillarde.

La commune de Fontaine-La-Gaillarde est incluse dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Chaource ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications géographiques Protégées (IGP) « Brillat-Savarin », « Moutarde de Bourgogne », « Volailles de Bourgogne » et à celle de l'IGP viticole « Yonne ».

Il n'y a pas d'opérateur habilité pour aucun de ces SIQO dans la commune.

Le projet de PLU prévoit l'accueil de 87 habitants supplémentaires d'ici 15 ans. Cela nécessite la construction d'environ 68 logements nouveaux. Le foncier nécessaire à la réalisation de ces objectifs s'élève à environ 7 ha. Une partie de ces constructions nouvelles pourra être réalisée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine actuelle en mobilisant 3,70 ha de dents creuses. Le complément nécessitera une extension de l'urbanisation sur environ 5,2 ha. Le développement de l'activité économique sera réalisé par une extension modérée de la zone existante sur 0,80 ha. L'ensemble du projet consomme donc 6 ha en extension soit 0,5 % de la surface totale de commune (1262 ha).

Dans ce contexte, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact significatif sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

destinataires	A	PRM
Maire		PART
Pdt. Gov		PRHAES
DGS		PSSF
CAB		PTC
PTP		PDST
COM		PETR
ANIM		OCAS
Pii.Strat		
DA		

25 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉ

Ville CCAS Communauté

Pour la Directrice
et par délégation
Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 89